



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Vendredi 29 Juin 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 9.1, 9.2, 6.1, 0.2, 0.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 23h15.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : M. Guy BOURGEOIS suppléant de Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 9.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.2.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL (jusqu'au 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.2) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.2) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU (à partir du 1.1.8) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean-Luc BARBIER suppléant de M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 9.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 1.1.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (jusqu'au 6.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT François : M. Claude PREIONI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** M. Robert STEPOURJINE

#### Procurations de vote :

**Mandants :** J. ACARD, P. BONNET, E. BRIOT, G. CHALNOT, YM. DAHOUI, ML. DALPHIN, C. DELBENDE, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, M. LEMERCIER, JS. LEUBA (à partir du 6.2), M. OMOURI, Y. POUJET, R. REBRAB, D. SCHAUSS, R. STHAL (à partir du 1.1.4), M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.1), D. PAINÉAU (jusqu'au 1.1.7), C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), C. PREIONI, J. LOUISON, P. BELUCHE, F. LAIDIE (jusqu'au 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN

**Mandataires :** P. MOUGIN, J. GROSPERRIN, T. BIZE, D. POISSENOT, C. WERTHE, C. MICHEL, E. MAILLOT, L. CROIZIER, N. BODIN, G. VAN HELLE, AS. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), S. PESEUX, T. MORTON, S. WANLIN, C. THIEBAUT, K. ROCHDI (à partir du 1.1.4), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.1), A. FELICE (jusqu'au 1.1.7), G. PACAUD, O. LEGAIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), D. PARIS, T. JAVAUX, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), JP. MICHAUD

#### **Délibération n°2018/004260**

**Rapport n°3.1 - Stratégie Commerce Artisanat et Services - Avenant à la convention du 5 octobre 2017 avec la Caisse des Dépôts et Consignations**

# Stratégie Commerce Artisanat et Services - Avenant à la convention du 5 octobre 2017 avec la Caisse des Dépôts et Consignations

**Rapporteur :** Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

**Commission :** Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

## Résumé :

Le commerce représente aujourd'hui 13 % des emplois salariés et non-salariés, et 20% des créations d'entreprises.

L'enjeu économique que représentent les activités commerce/artisanat /services, conduit les élus de l'Agglomération et de la ville de Besançon, à engager une démarche de construction d'une vision globale partagée et de définition d'une stratégie à l'échelle de l'agglomération,

Pour ce faire, un accompagnement par un cabinet externe a été souhaité, au moyen d'une étude « Stratégie Commerce Artisanat Services », pour laquelle la communauté d'agglomération du Grand Besançon a sollicité et obtenu la participation financière de la Caisse des Dépôts et consignations, dans le cadre de sa mission d'appui au développement économique des territoires.

L'étude étant en cours de finalisation, il convient de prendre un avenant à la convention conclue le 05/10/2017, pour en reconduire les effets jusqu'au 31 août 2018.

## I. Le contexte

Parallèlement au travail mené avec l'appui de la Direction régionale de la Caisse des Dépôts pour faciliter la création d'entreprises et le développement de l'emploi sur son territoire, le Grand Besançon fait une priorité du maintien et du développement harmonisé de l'offre artisanale, commerciale et de services en son sein.

Bien qu'offrant une bonne résistance, le territoire n'échappe pas aux phénomènes qui constituent des défis pour la collectivité : moindre dynamique de peuplement, vieillissement de sa population, étalement urbain, concurrence territoriale, difficultés économiques notamment dans le champ industriel et marchand...

Depuis peu, la réforme territoriale a engendré la perte du statut de capitale régionale, ce qui rend d'autant plus important le soutien aux filières privées, en particulier dans les domaines structurants et émergents, et demande de réfléchir à de nouveaux fonctionnements facteurs de complémentarités au sein de la grande région.

## II. Étude « Stratégie Commerce Artisanat Services »

Dans le cadre de la Loi NOTRE, la compétence commerce/services/artisanat a été transférée à l'Agglomération du Grand Besançon qui a souhaité élaborer une stratégie sur le sujet et se doter d'un plan d'action en découlant.

La collectivité a ainsi sollicité et obtenu le soutien financier de la Caisse des Dépôts pour la réalisation d'une étude lui permettant d'établir les éléments suivants :

- Une vision globale partagée de l'armature commerciale à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération
- Une stratégie commerce/services/artisanat à l'échelle de l'Agglomération et déclinée en fonction des différents types de polarité commerciales

Les priorités opérationnelles qui en découlent et la feuille de route/le plan d'action cadencé et chiffré ainsi que les outils pour leur mise en œuvre

Les délais des travaux en ateliers (centre-ville et quartiers de Besançon, secteurs Est et Ouest de la Communauté d'Agglomération) ont nécessité plus de temps qu'initialement prévu.

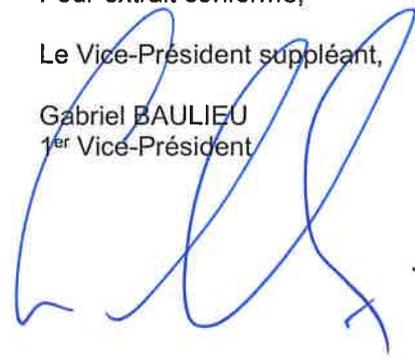
Un avenant à la convention de cofinancement entre la CAGB et Caisse des dépôts doit être pris pour prolonger le partenariat jusqu'au 31 août 2018.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention du 5 octobre 2017 et tous les actes y afférents.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 12 JUL. 2018



Contrôle de légalité

G R O U P E



**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE COFINANCEMENT D'ETUDE  
Numéro : A 77252 - C 82239**

**Caisse des dépôts – Communauté d'Agglomération du Grand Besançon  
Elaboration d'une stratégie Commerce / Services / Artisanat  
à l'échelle de l'Agglomération du Grand Besançon**

**Entre :**

La Caisse des dépôts et consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifié aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille - 75007 PARIS, représentée par Jean-Philippe Sarrette, dûment habilité aux fins des présentes, ci-après indifféremment dénommée la « CDC » ou la « Caisse des Dépôts » d'une part,

**Et :**

Le Grand Besançon, représenté par Jean-Louis Fousseret en qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes par la délibération n°..... en date du 29 juin 2018. ci-après dénommée « le Bénéficiaire »

ci-après désignées ensemble les « Parties » et individuellement une « Partie ».

**Il a été préalablement exposé ce qui suit :**

Les Parties ont signé le 5 octobre 2017 une convention de partenariat (la « Convention ») définissant les conditions et modalités du soutien financier accordé par la Caisse des Dépôts à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dans le cadre d'une étude relative à l'élaboration d'une stratégie commerce / services / artisanat à l'échelle du Grand Besançon.

La finalisation de cette étude ayant été prorogée et la remise de son rapport final devant intervenir au plus tard le 30 juin 2018, les Parties se sont rapprochées en vue de conclure le présent avenant n°1 à la Convention (ci-après l'« Avenant ») constatant la même prorogation de durée dans les relations contractuelles entre le Grand Besançon et la CDC.

**CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 – Prorogation des effets de la Convention**

Par le présent Avenant, les Parties conviennent que tous les effets et obligations stipulés dans la Convention sont prorogés jusqu'au 31 août 2018, sous réserve des dispositions relatives à la Confidentialité et à la Propriété intellectuelle de la Convention dont les stipulations resteront en vigueur pour la durée des droits et obligations respectifs en cause.

**Article 2 – Maintien de la convention initiale**

A l'exception des stipulations prévues à l'article 1er ci-avant, toutes les autres stipulations de la Convention, de son préambule et de ses annexes, demeurent inchangées.

Fait en deux (2) exemplaires

A Besançon, le

Pour la Caisse des Dépôts,

Jean-Philippe SARETTE  
Directeur Régional Adjoint  
Bourgogne Franche-Comté  
Directeur délégué de Besançon

Pour le Bénéficiaire,

Jean-Louis FOUSSERET  
Président de la Communauté d'Agglomération du  
Grand Besançon